
Présidence : Croatie

1080^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 5 juin 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 10 h 40

2. Président : Ambassadeur M. Horvatić

Le projet d'ordre du jour (FSC.GAL/37/24 OSCE+) n'a pas été approuvé par le Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Président, Fédération de Russie, Canada (FSC.DEL/205/24 Restr.), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/213/24), Chypre, Danemark, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/215/24), Ukraine (FSC.DEL/202/24), Pologne, Suisse (FSC.DEL/204/24 OSCE+), Malte, Monténégro, France (FSC.DEL/207/24 OSCE+), Finlande, Roumanie, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Türkiye

Motion d'ordre : Royaume-Uni

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 juin 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

FSC.JOUR/1086
5 June 2024

FRENCH
Original: ENGLISH

NOTE DU PRÉSIDENT SUR LA 1080^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

En l'absence de consensus sur l'ordre du jour de la séance en question, qui ne contenait que les points permanents intitulés « Déclarations générales » et « Questions diverses » conformément aux Règles de procédure de l'OSCE (MC.DOC/1/06, 1^{er} novembre 2006) IV.1(C)1, le Président a procédé à des consultations en personne avec les représentants des États participants.

Les États participants ci-après ont fait des déclarations au cours de ces consultations : Ukraine (FSC.DEL/203/24 OSCE+), Canada (FSC.DEL/206/24 Restr.), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/214/24), Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Portugal (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de la Türkiye) (FSC.DEL/211/24 OSCE+), Coordonnateur de la Présidence du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Monténégro), et Estonie (FSC.DEL/212/24 OSCE+).